



Politique de réservation et d'annulation 2024-2025

En effectuant une réservation au Havre Familial, vous acceptez les conditions suivantes :

Politique de réservation

- Un dépôt est demandé afin d'assurer la réservation.
- Vous devez être âgé d'au moins 18 ans pour faire une réservation.
- La literie et les serviettes ne sont pas incluses dans les unités d'hébergement.
- Si vous souhaitez ajouter des repas à votre réservation, ceux doivent être obligatoirement confirmés et réservés **au moins 7 jours** avant votre date d'arrivée.
- Les fins de semaine comprennent 2 nuitées, le vendredi et samedi, et, à certaines périodes de l'année, les locations se font pour 3 nuits ou à la semaine (été, Fêtes, relâches scolaires).

Politique d'annulation

- Le dépôt est non-remboursable.
- Si vous annulez votre réservation **plus de 6 mois** avant votre date d'arrivée, votre dépôt est transférable sur une autre réservation dans la prochaine année (existante ou nouvelle réservation).
- Si vous annulez votre réservation **plus de 15 jours** avant votre date d'arrivée, les frais d'annulation correspondent au montant du dépôt exigé.
- Si vous annulez votre réservation **15 jours ou moins** avant votre date d'arrivée, des frais d'annulation de 50% de la réservation vous seront facturés.

Clauses de contrat

- En arrivant et en quittant, la personne responsable de votre groupe ou famille doit se présenter à la Réception/Accueil. En période estivale, tous les clients doivent se présenter à la Réception/Accueil à leur arrivée pour faire installer leur bracelet d'identification.
- Les **animaux domestiques sont interdits** sur le site et dans les unités d'hébergement.
- Il est interdit de fumer ou vapoter dans tous les bâtiments.
- Sauf avec entente préalable, le nombre de personne par unité d'hébergement ne doit pas dépasser le nombre de places que le chalet peut accueillir.
- Le Havre Familial se réserve le droit de renvoyer tout membre du groupe ou famille qui serait, aux yeux de la direction du centre, indésirable et ce, au frais du locataire.
- Le locataire s'engage à utiliser les locaux et les espaces extérieurs en personne prudente et responsable et les laisser en ordre avant de quitter. Il a la responsabilité d'aviser les personnes de son groupe de ces engagements et s'engage à payer tous les dommages imputables au comportement des membres de son groupe ou famille.
- Pour chaque clé non-rapportée avant votre départ, des frais de 5\$ par clés seront facturés. Nous facturons également les objets manquants ou brisés dans les unités d'hébergement après votre départ.